



RAPPEL

Experts-conseils en environnement
et en gestion de l'eau

Sherbrooke, le 9 décembre 2024

Mary-Ann Cleary

Responsable de projet

Association du lac Long Pond

19 Andrew-Galvin

Bolton-Est (Québec) J0E 1G0

Objet : Note technique — Visite d'avant-projet pour le contrôle de sept colonies de roseau commun

Madame,

L'Association du lac Long Pond a confié au RAPPEL une visite d'avant-projet pour le contrôle de sept colonies de roseau commun. Vous trouverez ci-dessous un portrait de l'envahissement du lac Long Pond par le roseau commun, une présentation des méthodes de contrôle possibles, une priorisation des actions et une estimation de coûts, basés sur la visite du lac réalisée le 6 juin 2024.

Résultats de l'inventaire et méthodes de contrôle préconisées

La visite a été réalisée par un spécialiste des plantes exotiques envahissantes, à bord d'une embarcation conduite par un bénévole de l'association. Une cartographie approximative des colonies a été effectuée dans le but d'obtenir une estimation des coûts qui seraient nécessaires pour réaliser le contrôle. Les délimitations ont parfois pu être effectuées de manière plus précise, lorsqu'il était facilement possible de faire le tour des colonies à pied. Le reste du temps, les délimitations étaient réalisées à l'œil ou à l'aide d'un drone pour permettre une meilleure vue d'ensemble de certaines colonies difficiles d'accès. Finalement, un total de 21 colonies de roseau commun a été identifié lors de la visite du lac. La cartographie est présentée à l'annexe 1. Les photos des colonies ont été envoyées dans un dossier distinct.

Le tableau 1 présente certaines caractéristiques des colonies illustrées dans les cartes.



RAPPEL

Experts-conseils en environnement
et en gestion de l'eau

Tableau 1 : Caractéristiques des colonies

N° colonie	Emplacement	Autres espèces présentes	Densité (%)	N° photo	Superficie (m²)
1	Île flottante ancrée	Myrique baumier, mélèze laricin, épinette sp., fougère sp., aulne sp.	15	1	82
2	Rive	Mûrier sp., osmonde cannelle, aulne sp., tussilage, cerisier sp., fougère-aigle, myrique baumier, sapin baumier, thuya occidental, onoclée sensible	20	2, 3, 4	73
3	Rive	Cerisier sp., fraisier sp., érable rouge., thuya occidental., pin blanc, peuplier sp., épinette sp., asclépiade incarnate, osmonde cannelle	80	5, 6	1113
4	Rive	Thuya occidental, érable rouge, nerprun bourdaine , mélèze laricin, cerisier sp., saule sp., sapin baumier, pin blanc	25	7	28
5	Marais	Myrique baumier, fougère sp., mélèze laricin	50	9	289
6	Rive	Mélèze laricin, thuya occidental, quenouille sp., myrique baumier	10	10	52
7	Rive d'île	Myrique baumier, fougère sp.	35	11	30
8	Marais	Myrique baumier, épinette sp., quenouille sp.	1	12	12
9	Marais		25	13	7
10	Marais		30	N.D.	124
11	Marais		N.D.	drone	1402
12	Marais		N.D.	drone	672
13	Marais		N.D.	drone	264
14	Marais		N.D.	drone	1574
15	Eau libre	Myrique baumier, aulne sp.	5	15	36
16	Rive	Fougère sp., saule sp., carex sp.	20	24	16
17	Rive	Rosier sp., onoclée sensible, aulne sp.	45	Ponceau	196
18	Rive	Myrique baumier, érable rouge, saule sp., aulne sp., thuya occidental, onoclée sensible	60	19 et 22	526
	Eau libre				17
19	Rive		85	18 et 21	1595
	Eau libre				43
20	Marais	Myrique baumier, thuya occidental, fougère sp., quenouille sp., érable sp.	30	17	318
21	Terrestre		N.D.	N.D.	74



RAPPEL

Experts-conseils en environnement
et en gestion de l'eau

La colonie 15, étant de très petite taille et présente dans un substrat meuble, pourrait être éliminée à la main, à l'aide de pelles pour retirer le réseau racinaire dans son ensemble.

La colonie 16, bien qu'il serait possible de la recouvrir de toile, pourrait être contrôlée avec un sécateur et le retrait manuel des tiges présentes en bordure de forêt par le propriétaire, avec un entretien régulier (4 fois par année ou plus). Un contrôle efficace serait réaliste étant donné que la plante a déjà été affaiblie par le propriétaire du terrain par le passé et qu'elle est confinée à un espace restreint par la forêt qui l'entoure, éliminant son potentiel d'expansion. Cela éviterait le besoin de couper des arbres pour l'installation de toiles.

Concernant les autres colonies, l'installation de toile géocomposite serait la méthode la mieux adaptée pour contrôler le roseau commun présent à proximité du lac. L'utilisation d'herbicides en milieux humides et aquatiques n'est pas recommandée et l'excavation du sol est très coûteuse sur de grandes superficies. L'utilisation de toile représente cependant un défi important d'un point de vue technique. Son installation sur la bande riveraine du lac, ayant un sol stable, est tout à fait réaliste, car elle ne présente pas d'enjeu au niveau de l'accès et de l'ancre des toiles. Toutefois, pour les toiles qui seraient posées dans les marais ou sur les îles, leur installation nécessiterait un investissement très important pour couvrir les éléments suivants : sol difficilement accessible à pied, développement d'une méthode différente pour le déploiement des toiles, transport des toiles par bateau et ancrage des toiles en milieu instable.

Également, les toiles doivent être laissées en place pendant un minimum de 3 ans et doivent être entretenues périodiquement.

Autorisations

Toutes les colonies de roseau commun rencontrées sont soit en bande riveraine, en milieux humides ou aquatiques. Ainsi, pour les contrôler, il est nécessaire d'avoir une autorisation ministérielle (colonies ayant une superficie de plus de 2000 m²) ou une déclaration de conformité (colonies ayant une superficie entre 75 et 2000 m²) de la part du département ministériel de l'Environnement si les colonies contrôlées dépassent une superficie de 75 m². Pour le contrôle des colonies en milieux aquatiques, soit dans l'habitat du poisson, il est nécessaire d'avoir une autorisation du département ministériel de la Faune. Il serait aussi requis de vérifier avec la municipalité de Bolton-Est si un permis municipal est nécessaire pour contrôler le roseau commun en bande riveraine.



RAPPEL

Experts-conseils en environnement
et en gestion de l'eau

Coûts et stratégies proposées

Les coûts estimés pour traiter l'ensemble des colonies de roseau commun par l'installation de toiles seraient de **325 000 \$ plus taxes**, cela incluant une caractérisation écologique nécessaire à l'obtention des autorisations auprès des ministères concernés ainsi que l'élaboration et le dépôt de ces dernières. Toutefois, dans ces coûts, l'entretien des toiles et le retrait de celles-ci ne sont pas inclus.

Comme les coûts estimés seraient très élevés pour la réalisation du contrôle sur l'ensemble des colonies de roseau commun présentes au lac Long Pond, il est intéressant de considérer une alternative qui serait le contrôle des colonies au sud du lac, soit les colonies 17 à 21. Le contrôle de ces colonies est moins ambitieux que celles au nord du lac, ayant moins de roseau commun à contrôler sur un substrat instable. Le contrôle de ces colonies permettrait de protéger le marais au sud du lac contre l'envahissement du roseau commun. De plus, les bénéfices seraient importants à cet endroit d'un point de vue écologique, car ce milieu humide est fréquenté par la salamandre à quatre orteils, une espèce susceptible d'être désignée comme menacée ou vulnérable au gouvernement provincial. La présence de cette espèce représente aussi un argument tangible pour obtenir du financement. Puisque le roseau commun est une menace pour l'habitat de cette espèce. Le coût estimé pour la réalisation du contrôle du roseau commun sur ces colonies est de **80 000 \$ plus taxes**. Ce montant inclut aussi une caractérisation écologique, la rédaction et le dépôt de demandes d'autorisations ministérielles aux ministères concernés. Toutefois, dans ces coûts, l'entretien des toiles et le retrait de celles-ci ne sont pas inclus. Une fois les colonies contrôlées, comme le roseau commun demeure présent au nord du lac et probablement à d'autres endroits à proximité du lac, une réintroduction demeure possible. Afin d'éviter ce cas, une surveillance du milieu pour favoriser la détection précoce du roseau commun permettrait d'intervenir à moindre coût pour maintenir les acquis.

Pour tous renseignements concernant ce document, n'hésitez pas à nous contacter.

Veuillez recevoir nos plus cordiales salutations.

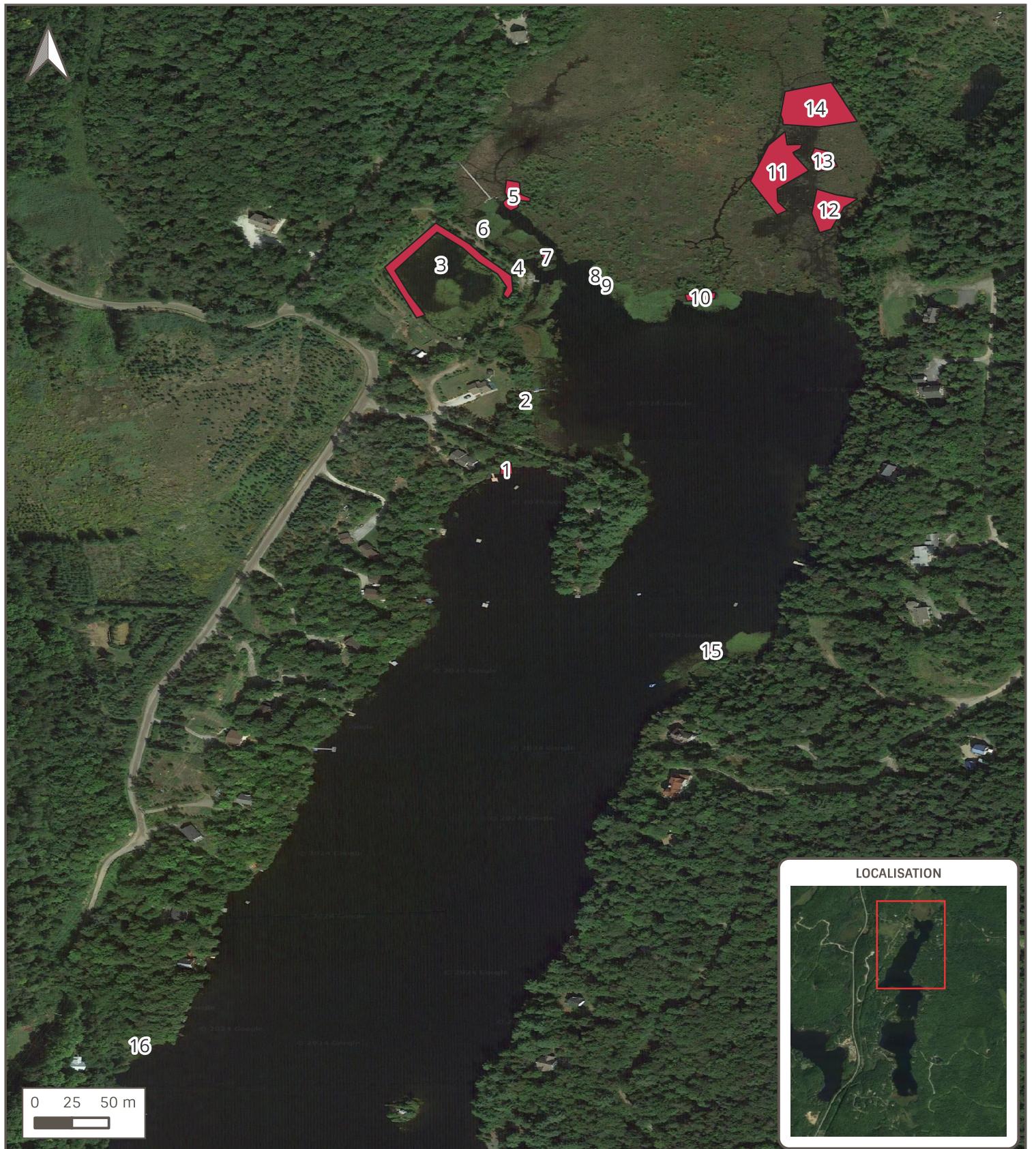
Philippe Pelletier
B. Environnement
Chargé de projet
philippe.pelletier@rappel.qc.ca



RAPPEL

Experts-conseils en environnement
et en gestion de l'eau

Annexe 1 – Cartes de localisation des colonies de roseau commun au lac Long Pond.



LÉGENDE

 Colonne de roseau commun

Projet :

Visite d'avant projet pour le contrôle de 7 colonies de roseau commun

Titre du plan :

Colonies de roseau commun

Feuillet : 1 de 2

Dossier : 2024139



RAPPEL
Régie des eaux et de l'environnement

Date : Novembre 2024

Préparé par :
Philippe Pelletier

Approuvé par :



LÉGENDE

Colonne de roseau commun

Projet :

Visite d'avant projet pour le contrôle de 7 colonies de roseau commun

Titre du plan :

Colonies de roseau commun

Feuillet : 2 de 2

Dossier : 2024139



RAPPEL

Exports-conseils en environnement
et en gestion de l'eau

Date : Novembre 2024

Préparé par :
Philippe Pelletier

Approuvé par :